ULIF Marseille
Union Libérale Israélite
de France

Marseille le 7 mai 2025

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Chers membres,

Conformément aux dispositions statutaires, le président, Monsieur Laurent DEMBERT, a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association qui se tiendra :

le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq à 18H00
Au siège de l'association ULIF Marseille
21 rue Martiny – 13008 Marseille

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du bureau de séance.
2. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
4. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2024.
5. Présentation du rapport moral et des d'activités de l'année écoulée par la Secrétaire Générale.
6. Présentation du rapport financier 2024 par le Trésorier.
7. Approbation des comptes 2024.
8. Quitus aux administrateurs sur l'exercice 2024.
9. Présentation du budget prévisionnel 2025.
10. Présentation par le président des objectifs de l'association en 2025.
11. Pouvoir aux fins des formalités.
12. Questions diverses.

Nous comptons sur votre présence, votre participation active et votre contribution à cette prise de décision. Si vous ne pouvez pas assister à cette réunion, nous vous à donner procuration à un autre membre de l'association.

Veuillez confirmer votre présence par mail (secretaire@ulifmarseille.org)
ou en nous contactant au : 07 67 05 87 66 d'ici le 20 mai 2024.

Il est rappelé :

- *Le nombre de pouvoirs détenus par une seule personne est limité à deux (2) mandats.*
- *Seul les membres de l'association à jour de leur cotisation 2025 peuvent voter à l'assemblée générale. (Article : 14.2/c)*
- *Les nouveaux membres ayant rejoint l'association après la clôture de l'exercice financier concerné, ne participent pas aux votes concernant les comptes de cette année. (Article : 14.2/i)*
- *Dans les statuts en vigueur il est précisé que :*
  Cotisations famille et couple : Deux votants.
  Cotisations individuelles : Un votant.
- *Les votes sont faits à main levée, sauf sur demande faite par le tiers (1/3) des membres présents.*
- *Les décisions sont prises à la majorité simple.*

Sont joints à cette convocation :

- Le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2024.
- Le compte de résultat 2024.
- Le bilan financier 2024.
- Le formulaire de procuration qui devra être dûment rempli et remis ou transmis au secrétariat avant l'ouverture de séance.

Nous vous prions d'agréer, chers membres, l'expression de nos salutations distinguées.

Corinne BROCAIL
Secrétaire de l'ULIF